

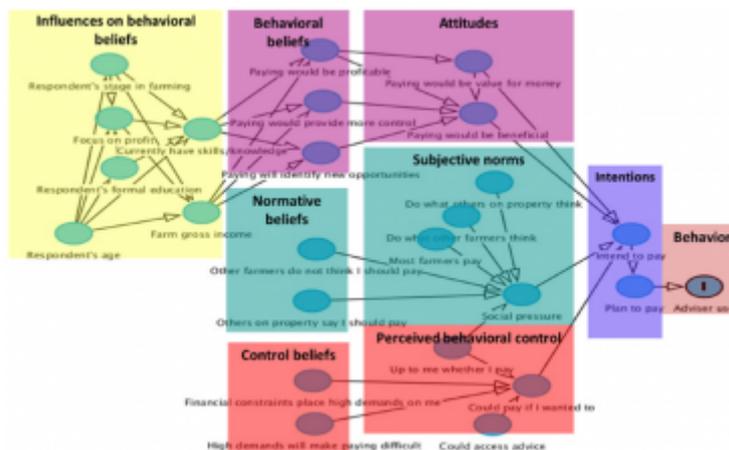
# Recours au conseil payant en agriculture en Australie

20 avril 2021

Un article de *Land Use Policy* analyse le recours au conseil agricole rémunéré, en Australie, à partir d'une enquête menée auprès d'un échantillon de plus de 1 000 agriculteurs. Les auteurs suggèrent que les résultats sont transposables au cas européen. En effet, si les agriculteurs australiens peuvent disposer de conseil privé, progressivement déployé depuis quarante ans, leurs homologues européens se voient de plus en plus souvent proposer de telles prestations.

Les travaux publiés s'inscrivent dans une recherche plus large, visant à mieux identifier les conditions d'accès au conseil en Australie et son impact sur les exploitations selon différentes modalités d'accès : payant ou non, direct ou *via* les entreprises d'amont et d'aval, ou encore par le biais de collectifs d'agriculteurs. L'analyse dépasse le cadre du calcul du consentement à payer pour s'intéresser aux motivations et aux freins du recours à un conseiller, en faisant appel à la « théorie du comportement planifié », et en situant le conseil dans son contexte général.

**Les principales variables agissant sur la décision de recourir à un conseiller rémunéré à l'acte, selon la théorie du comportement planifié**



Source : *Land Use Policy*

Le questionnaire a été mis au point par des groupes de travail associant agriculteurs (de profils variés) et des représentants des acteurs du conseil australien (entreprises amont/aval, syndicats, administrations, etc.). Partant d'un échantillon stratifié des exploitations agricoles, la moitié des réponses a été collectée par internet, l'autre par téléphone. Un premier tiers des répondants n'a pas recours aux conseillers rémunérés à l'acte, le deuxième tiers y recourt parmi d'autres types de conseils alors que pour le troisième c'est son principal moyen d'accéder au conseil.

En estimant le poids des différents facteurs explicatifs, les auteurs montrent que la propension à utiliser les services payants est plus importante pour les agriculteurs à la tête d'exploitations en phase de développement, ayant au moins un diplôme du 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement supérieur et dont les revenus sont plus élevés que la moyenne. Ce sont aussi ceux qui pensent le plus souvent qu'un paiement est un

gage d'efficacité. Cependant, les opinions de leurs pairs ou des membres de leur famille ont une influence notable sur leur choix. Enfin, pour la plupart d'entre eux, le paiement n'est pas un facteur limitatif alors que l'accès géographique au conseil, lié aux distances à parcourir, constitue un réel obstacle. Pour les auteurs, ces résultats doivent permettre de mieux cibler les politiques publiques en identifiant les réticences et les freins du recours au conseil.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : [Land Use Policy](#)